ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'aménagement du territoire**

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 $
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 $
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 $
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 $

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'aménagement du territoire

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Table des matières

Élection du président, M. Pierre Michel Auger 1

Élection de la vice-présidente, Mme Martine Ouellet 1

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée
M. Pierre Michel Auger, président de la commission

M. Guy Hardy
M. Gaétan Lelièvre

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Quinze heures vingt-trois minutes)

Le Président (M. Chagnon) : Je constate le quorum. Je déclare la séance de la Commission de l'aménagement du territoire ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection de la présidence et de la vice-présidence de la commission.

Alors, conformément à l'article 127 de notre règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

Bon. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Pierre Michel Auger

Et je suis prêt à recevoir une proposition pour le poste de président.

Une voix : …

Le Président (M. Chagnon) : Non, non, non, vous pouvez rester assis.

M. Hardy : Conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose que le député de Champlain soit élu président de la Commission de l'aménagement du territoire.

Le Président (M. Chagnon) : M. le député de Champlain, acceptez-vous?

M. Auger : …

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du groupe formant le deuxième groupe de l'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Alors, je déclare officiellement que le député de Champlain est élu président de la Commission de l'aménagement du territoire et je lui cède immédiatement le siège pour procéder aux autres.

Élection de la vice-présidente, Mme Martine Ouellet

Le Président (M. Auger) : Merci, M. le Président. Merci. Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste vice-président.

M. Lelièvre : M. le Président, je propose la députée de Vachon à titre de vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire.

Le Président (M. Auger) : Merci. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Auger) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Une voix : …

Le Président (M. Auger) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Auger) : Je déclare donc la députée de Vachon élue vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire.

Donc, je lève la séance. Et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 15 h 26)